Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260216-20260204-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Pouvoir : 1

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, M. MADIOT Régis, JACOB Romain, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIR : Mme HOUEIX Marie-Thérèse a donné pouvoir à Anne BEGO.

ABSENT : M. LE PIOLET Benoît.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ONIMUS Rémy

2026.02.04 : Finances : Appel à contribution de Questembert Communauté en faveur des activités culturelles

Monsieur le maire informe qu'en 2025 une convention d'objectifs et de moyens relative à la politique culturelle et son volet éducation artistique et territoire a été signée avec Questembert Communauté. La collectivité et les communes ont pu par cette convention consolider les compétences partagées autour d'un programme d'actions prioritaires :

- Porter une attention spécifique aux enfants et aux jeunes avec l'objectif de développer les parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire,
- Porter également une attention spécifique aux habitants des communes rurales et éloignés des équipements culturels avec pour objectif de renforcer la circulation des publics sur le territoire.

Les actions suivantes ont été priorisées : les festivals de territoire : Festi'mômes et la petite tournée (Bi-annuel, tournée en collèges, lycées), le salon du livre jeunesse de Questembert et l'offre à destination des scolaires avec le chèque livre, les séances auteur et l'offre spectacle vivant à l'Asphodèle de la maternelle au CM2.
Le rapport d'activité des actions réalisées sur ce volet en 2025 a été transmis.
Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire, la collectivité propose de renouveler ce partenariat pour 2026 avec une participation des communes à hauteur de 2€/habitant.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant de la contribution financière. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260216-20260204-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2 € par habitant.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document pour solliciter cet appel à contribution, notamment l'avenant à la convention.

Selon les décisions budgétaires prises chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'habitants (donnée population INSEE) de chaque commune, bénéficiaire de ces actions.

Annexes 2 : Tableau des contributions, avenant à la convention

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Rémy ONIMUS
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.02.19 15:10:13 +01'00'